

OFFICE NOTARIAL STELLAMARE -110 route de Bandol- 83110 SANARY SUR MER
dossier :

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

Si vous êtes marié, lié par un PACS, veuf ou divorcé, indiquez également ci-dessous l'état civil du conjoint, du partenaire ou de l'ex-conjoint (merci de joindre une copie de votre livret de famille)

MONSIEUR, **MADAME**, **MADEMOISELLE** ⁽¹⁾

Nom :
Premier prénom :
Autres prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Profession :
Domicile :
Téléphone domicile : Portable :
Téléphone bureau : Mail :
Situation : **CELIBATAIRE** **MARIE(E)** **PACS** **VEUF(VE)** **DIVORCE(E)** ⁽¹⁾

MONSIEUR, **MADAME**, **MADEMOISELLE** ⁽¹⁾

Nom :
Premier prénom :
Autres prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Profession :
Domicile :
Téléphone domicile : Portable :
Téléphone bureau : Mail :
Situation : **CELIBATAIRE** **MARIE(E)** **PACS** **VEUF(VE)** **DIVORCE(E)** ⁽¹⁾

Mariage

Date de mariage :
Lieu de mariage :
Contrat de mariage (*merci de joindre une photocopie du contrat*)
Nom du notaire rédacteur :
Adresse du notaire :
Date du contrat :
Régime adopté :

Si divorce **ou changement de régime matrimonial** ⁽¹⁾

Date du jugement ou de l'arrêt d'appel :
Tribunal : Date d'assignation :

P.A.C.S. : Date : Lieu :

Adresse du centre des impôts ou vous souscrivez votre déclaration annuelle de revenus :
.....
.....

POUR LES ETRANGERS, MERCI DE JOINDRE UNE PHOTOCOPIE de toute pièce justificative de nationalité (carte de séjour recto/verso, passeport, etc)

Nombre d'enfants :

Si vous avez plus de 2 enfants, joindre une copie intégrale de votre livret de famille. Cette copie est demandée pour bénéficier d'une réduction de droits de succession à partir du 3ème enfant.

Si vous êtes INVALIDE et incapable de travailler d'au moins 50 %

JOINDRE :

1°/ Une photocopie de votre carte d'identité

2°/ Un certificat médical attestant que vous êtes incapable de travailler dans des conditions normales de rentabilité.

Si vous êtes MUTILE DE GUERRE et invalide d'au moins 50 %

JOINDRE :

- une photocopie de votre carte de mutilé et d'invalidité

Si vous réunissez les 4 conditions suivantes :

- **Frère ou sœur du défunt**

- **Célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps**

- **Agé de plus de 50 ans au jour du décès du défunt OU atteint d'une infirmité vous mettant dans l'impossibilité de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence**

- **Constamment domicilié avec le défunt durant les 5 années ayant précédé le décès**

JOINDRE :

1°/ Un certificat de la Mairie de votre domicile attestant votre domiciliation avec le défunt les 5 années ayant précédé le décès

2°/ Et éventuellement, une photocopie de votre carte d'invalidité

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'office notarial.

⁽¹⁾ cocher la case correspondante